

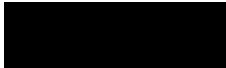


PAR COURRIEL

Québec, le 17 décembre 2025



**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2025-2026.315**



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 24 novembre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

- « En lien avec le projet pilote d'allègement des procédures et formulaires afin d'améliorer l'accès aux services de soins à domicile, obtenir les documents :
- concernant l'échéancier et le déploiement de ce projet dans les six établissements, puis à l'ensemble du réseau, ou aux changements envisagés quant à celui-ci;
- concernant le déploiement de ce projet aux différentes professions identifiées : intervenants psychosociaux, soins infirmiers, ergothérapie et physiothérapie;
- concernant les changements apportés depuis 2023 dans les statistiques compilées par le MSSS dans les services de soins à domicile.
- offrant une évaluation (préliminaire ou complète), un bilan, une rétroaction des gestionnaires, travailleurs ou bénéficiaires sur ce projet. » (*sic*).

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant au libellé de votre requête.

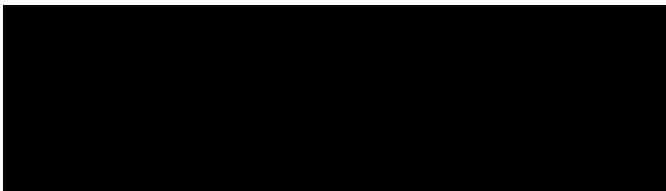
... 2

Nous désirons cependant porter à votre attention que les projections présentées (heures dégagées et équivalents temps complet) sont des estimations visant à illustrer le potentiel de réinvestissement dans les services directs à l'utilisateur. Elles ne doivent en aucun cas être interprétées comme des économies budgétaires ou des réductions de postes.

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur de l'accès à l'information et de la propriété intellectuelle



Julien Sirois

p. j. 2